


CONTEXTE

 Le cycle de vie d'un produit, se compose des étapes suivantes : matières premières, fabrication, emballage, transport, distribution, utilisation, fin de vie et valorisation. Dans ce cycle, la fabrication et l'utilisation sont souvent les étapes les plus impactantes en termes d'émissions carbone et de consommation d'énergie. De ce fait, le vendeur a une responsabilité sur ses émissions propres ainsi que sur celles de ses utilisateurs (clients).

Pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la vente de produits, **le premier objectif est de s'appuyer sur les « 5R » ;**


- **Réduire** : dimensionner vos achats, réduire le poids des produits (production/stockage)
- **Réinventer** : analyser la conception du produit (Ecoconception)
- **Refuser** : refuser des matériaux qui ont un facteur d'émission élevé
- **Recycler** : réintroduire des pièces et matériaux utilisés
- **Réparer** : Remettre en état ou donner une seconde vie

Plus on allonge la **durée de vie**, moins on extrait de matière première, moins on émet de gaz à effet de serre.



Sensibiliser les acheteurs aux éco-gestes :

- Réaliser des étiquettes à coller sur les produits pour informer les acheteurs des gestes à adopter pour réduire leurs émissions de GES.

 *Exemple : Une étiquette sur un tote bag explique qu'il est préférable de laver le sac à la main, à l'eau froide de préférence, et avec une lessive douce pour réduire les émissions de GES ainsi que l'usure du textile.*

- Réaliser des ateliers et formations écogestes pour sensibiliser les collaborateurs et clients sur les enjeux climatiques et le poids de leurs gestes du quotidien.
- Intégrer aux sites de vente des vidéos informant du bon usage des produits pour limiter leurs usures et leurs surconsommations.

Réduire les emballages des produits vendus :

- Limiter les suremballages dans le packaging,
- Eviter l'utilisation de plastique (la fabrication de plastique recyclé engendre **en moyenne 1,7 kg de CO₂e**, lorsqu'il est non recyclé il en émet le double).
- Utiliser des emballages à faible empreinte carbone (Le carton représente **730 kg CO₂e/tonne**, 80 % d'entre eux sont recyclés contre 95 % pour le carton ondulés).
- Utiliser des matériaux biosourcés (choisir des colles et encres végétales, utiliser du bois issu de forêts durables...).
- Réemploi de cartons ou réutilisation de contenants rigides alternatifs.



Réaliser une ACV (Analyse du cycle de vie) :


- Utiliser l'outil d'ACV simplifié et gratuit mis à disposition par l'Ademe : « le bilan produit ».
- S'appuyer sur la norme ISO 14040 : 44 (ACV comparative) pour réaliser une étude ACV.

Tendre vers une démarche d'écoconception :

- Réaliser le diag écoconception proposé par l'ADEME. A l'issue d'une démarche d'éco-conception, il est courant de constater des réductions d'impacts environnementaux comprises **entre 10 % et 40 %**.

Le diagnostic implique la réalisation d'un produit plus durable tel qu'un produit avec un programme Eco, fonctionnant à l'énergie renouvelable, avec une durée de vie longue, avec un indice de répétabilité élevé (9,0/10).

- Eviter de promouvoir la vente de produits à « effet de mode » (obsolescence d'évolution) et « de dysfonctionnement ou d'incompatibilité programmé » (obsolescence logicielle ou fonctionnelle).

 Selon l'association HOP, si on utilisait les produits électriques, électroménagers, d'ameublement et textiles 50 % plus longtemps, on pourrait économiser **77 millions de tonnes de CO₂e par an**.

Investir dans la low-tech :

- Réaliser des produits low-tech (ex : four solaire, poêle de masse, cuiseur économe, éolienne domestique)
- Réaliser une construction de bâtiment low-tech (Tiny-house, maison passive, bioclimatique, positive)
- Se mettre en lien avec Low-tech lab (association d'expérimentation, de documentation et de diffusion de solutions low-tech innovantes, utiles et accessibles).

Favoriser une économie de la fonctionnalité :

- Remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien.

Exemple : L'entreprise Michelin a développé l'offre durable de mobilité dans sa composante pneumatique poids-lourds. L'objectif est de commercialiser non pas des pneumatiques mais des kilomètres parcourus, l'indicateur d'évaluation repose donc sur la durabilité de ces pneus éco-conçus.

POUR ALLER PLUS LOIN

Ressources :

[Low-tech Lab – Qu'est-ce que la low-tech ?](#)
(lowtechlab.org)

50 écogestes pour réduire sa conso à la maison
et au bureau (selectra.com)

Aides :

[Investissements d'écoconception pour améliorer la performance environnementale | Entreprises | Agir pour la transition écologique | Ademe](#)